
Assemblée des Premières Nations
du Québec et du Labrador

Présentation devant le Comité permanent des
ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et de la
condition des personnes handicapées

L'APNQL, la CSSSPNQL et la CDRHPNQ

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est l'organisme régional qui regroupe les Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador.

À propos de la CSSSPNQL

Le rôle de la CSSSPNQL est d'assister les communautés et les organismes des Premières Nations et des Inuits du Québec et du Labrador dans la défense, le maintien et l'exercice des droits inhérents en matière de santé et de services sociaux, ainsi que de les aider dans la réalisation et le développement de ces programmes.

À propos de la CDRHPNQ

Le rôle de la CDRHPNQ est de soutenir les services d'emploi et de formation de 29 communautés de Premières Nations et de six centres urbains, et de défendre leurs intérêts communs en matière de formation de la main-d'œuvre et d'intégration à l'emploi.

« De nombreuses Premières Nations font face à une crise du logement. À moins de mesures rapides, les conditions de logement qui sont déjà inacceptables ne vont qu'empirer, d'autant plus que la croissance de la population sur les réserves est deux fois plus élevée que la moyenne canadienne. » Sheila Fraser, Vérificatrice-générale du Canada (Rapport de 2003).

Introduction

Nous désirons remercier le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et la condition des personnes handicapées pour son invitation à venir présenter ce mémoire à des membres du Parlement canadien.

Au cours des dernières années, le phénomène de la pauvreté chez les Premières Nations a été amplement médiatisé. Toute cette attention médiatique ne s'est toutefois pas matérialisée par l'adoption de mesures concrètes par le gouvernement fédéral pour lutter contre la pauvreté chez Premières Nations. Nous espérons qu'à l'issue de cette rencontre il sera possible d'établir un partenariat entre les Premières Nations et le Gouvernement fédéral pour attaquer de front le problème de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation auxquelles sont confrontés les premiers peuples du Canada.

Mesurer la pauvreté chez les Premières Nations

Ni le Canada, ni le Québec ne disposent d'un seuil officiel de pauvreté. Cela vaut également pour les Premières Nations du Québec et du Canada. Il existe cependant plusieurs indicateurs pour mesurer la pauvreté, généralement en termes relatifs et non absolus. Ces indicateurs ne tiennent pas compte des disparités des coûts de la vie selon le lieu de résidence (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2009, p.19). Les mesures telles que le seuil de faible revenu (SFR) et la mesure du faible revenu (MFR) fournissent des indications sur la pauvreté en termes relatifs. Ces mesures relatives démontrent cependant les inégalités de revenus au sein d'une population donnée (Gouvernement du Québec, 2005, p.11).

L'Indice de développement humain (IDH) de l'ONU est actuellement le principal indicateur utilisé par Affaires Indiennes et du Nord Canada (AINC) pour mesurer le bien-être des peuples autochtones au Canada. L'IDH est un indicateur composite qui tient compte de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du revenu disponible (Cooke et al., 2004, p.4). Selon l'IDH (2003), les Premières Nations se classaient au 78^e rang alors que le Canada se classait au 8^e rang mondial. Cet indicateur a le mérite de démontrer les disparités qui existent entre les peuples autochtones et la population canadienne en ce qui a trait aux conditions de vie. Toutefois, il ne permet pas de mesurer la pauvreté au sens strict et nous devons recourir à d'autres indicateurs.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a décidé d'utiliser la Mesure du panier de consommation (MPC) élaborée par Développement des ressources humaines Canada. Voici comment la MPC définit une personne à faible revenu : « *personne dont le revenu disponible est inférieur au coût des biens et services inclus dans un panier de consommation permettant de couvrir un ensemble de besoins et procurant un niveau de vie que les concepteurs de la mesure qualifient "d'honorable"* » (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2009, p.20). Le coût de ce panier est ajusté en fonction du lieu de résidence de la personne.

La MPC a le mérite de tenir compte du coût réel de la vie dans une région ou une communauté éloignée des grands centres urbains. Une étude réalisée au Québec démontre que le coût de la vie est nettement plus élevé dans les communautés dites « isolées » (Duhaim, 2006). Les prestations d'aide sociale ne sont pourtant pas pondérées en fonction de cette réalité, ce qui se traduit généralement par un appauvrissement plus marqué dans les régions éloignées. Le recours à la MPC dans les communautés des Premières Nations permettrait de mesurer le revenu nécessaire pour assurer la couverture des besoins de base. L'ajustement conséquent des prestations d'aide sociale pourrait alors contribuer à améliorer le revenu disponible des Premières Nations qui vivent loin des centres urbains et qui sont en marge des réseaux de transport et d'approvisionnement.

Les inégalités sociales de la santé chez les Premières Nations du Québec : quelques constats

Les indicateurs socioéconomiques et sociosanitaires dont nous disposons actuellement démontrent clairement les difficultés auxquelles font face les communautés des Premières Nations du Québec et du Canada : pauvreté, chômage, négligence, dépendances aux drogues et à l'alcool, diabète, obésité, espérance de vie, mortalité infantile et suicide. Ces indicateurs révèlent l'importance des inégalités sociales de la santé auxquelles sont confrontées les Premières Nations par rapport à la population canadienne. Au Québec, les Autochtones figurent parmi les cinq groupes les plus à risque de connaître une situation de pauvreté et d'exclusion sociale (Réseau de recherche en santé des populations du Québec, 2008 et Gouvernement du Québec, 2004).

Plusieurs recherches démontrent le lien entre la colonisation, la pauvreté et les problèmes de santé. Comme résultat des politiques de colonisation et d'assimilation, on voit d'énormes disparités entre la population canadienne et les Premières Nations. « *En effet, les disparités constatées sur le plan de la santé entre autochtones et non autochtones sont avant tout la résultante de différenciations socialement construites, ayant conduit à une marginalisation des populations autochtones, qu'elles soient dans leurs communautés ou en milieu urbain* » (Réseau de recherche en santé des populations du Québec, 2008). Il est donc urgent de mettre un terme à la relation colonialiste qui prévaut entre le Canada et les peuples autochtones afin d'assurer prospérité et santé aux générations actuelles et futures.

« Toutes les études l'indiquent, quels que soient le pays, le sexe ou le groupe d'âge, les personnes pauvres sont plus malades et meurent plus jeunes que celles qui sont plus fortunées. Les progrès extraordinaires de la médecine et la protection offerte par l'accès universel aux services médicaux n'y changent rien : les plus pauvres risquent davantage d'être exposés aux maladies, d'en être atteints plus jeunes et de mourir précocement. La pauvreté est tout compte fait le plus puissant déterminant des problèmes de santé. Plus les gens sont affectés par la défavorisation, que ce soit le manque de revenus, une faible scolarité ou des difficultés d'accès à l'emploi, plus grands sont les problèmes de santé. Bref, pour prévenir la maladie, il faut aussi prévenir la pauvreté. » (Gouvernement du Québec, 2007, p.27a)

La pauvreté chez les jeunes autochtones est associée étroitement à des problèmes de santé et de développement cognitif et social. Dans les cas les plus extrêmes, les effets de la pauvreté sur la santé et le développement des personnes sont durables. Or, les communautés des Premières Nations se caractérisent, sur le plan démographique, par la jeunesse de leur population. Chez les Premières Nations du Québec, 42 % de la population est âgée de moins de 25 ans par rapport à 31 % pour la population québécoise. La prédominance des jeunes enfants entraîne une demande considérable de services et de programmes dans les communautés des Premières Nations.

Les données recueillies sur le terrain par la CSSSPNQL dans *l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations du Québec et du Labrador* démontrent que six enfants sur dix vivent dans un ménage qui compte au moins trois enfants mineurs. Près de la moitié des parents n'ont pas terminé leurs études secondaires alors que le revenu annuel moyen des ménages ayant des enfants est de 22 500\$, ce qui est sous le seuil du faible revenu (CSSSPNQL, 2006).

Quelques indices

- Le taux de décès des enfants autochtones est le triple de celui des enfants allochtones (Canada);
- L'espérance de vie est plus courte de 6 à 7 ans (Québec);
- Le diabète est deux à trois fois plus fréquent (Québec);

- Le risque de vivre, dès sa plus jeune enfance, des situations de pauvreté, de négligence et de placement est de trois à cinq fois plus élevé (Québec);
- Près de la moitié des familles sont monoparentales (44%) (Québec);
- Deux femmes sur trois ont un revenu inférieur à 10 000\$ (Québec);
- Un adulte sur quatre est aux prises avec le chômage (Québec);
- En 2006, 4200 maisons des Premières Nations sur un total de 12 500 étaient surpeuplées (Québec) ;

Sources : APNQL, 2007a; Réseau de recherche en santé des populations du Québec, 2008.

Le rôle du Gouvernement fédéral dans la lutte contre la pauvreté

Il est impératif que le Gouvernement fédéral se dote d'un plan d'action pour lutter contre la pauvreté. Un tel plan devrait tenir compte de la situation particulièrement critique des Premières Nations et Inuits qui vivent dans des conditions qui s'apparentent à celles des pays du Tiers-monde : logements surpeuplés et insalubres, problèmes d'eau potable, écoles désuètes, taux de chômage élevé, etc. Il est urgent de mettre en place les conditions qui permettront de s'attaquer au problème de la pauvreté à court, moyen et long termes.

Le Gouvernement fédéral devrait s'inspirer des provinces du Québec et de Terre-Neuve et Labrador, qui disposent déjà de plans d'actions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À court terme, le Gouvernement fédéral doit respecter ses obligations fiduciaires et offrir des programmes et des services aux Premières Nations qui sont comparables à ceux offerts par les provinces et territoires. Dans les faits, de nombreux programmes et services offerts aux Premières Nations ne respectent pas les normes et critères établis par les provinces. Les services de soutien à l'enfance et aux familles en sont un exemple flagrant.

Toutefois, ce n'est qu'en réglant les questions de fonds et en prenant les actions appropriées à long terme que l'on peut envisager voir disparaître la pauvreté persistante chez les Premières Nations. Il importe de reconnaître de façon pleine et entière le titre aborigène et de régler les revendications territoriales particulières et globales. L'accès aux ressources naturelles de ces territoires et la reconnaissance des Gouvernements des Premières Nations sont des conditions essentielles au développement économique des communautés¹. Le Gouvernement fédéral doit mettre en œuvre les mesures qui mettront fin à la dépendance et à la tutelle qu'il exerce sur les Premières Nations.

La coopération fédérale-provinciale-territoriale pour réduire la pauvreté

Le Québec s'est doté d'une *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2002. Le gouvernement a développé un premier Plan d'action en 2004 et s'apprête à développer son second plan. La CSSSPNQL développe actuellement sa propre initiative de lutte contre la pauvreté et collabore avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale du Québec (MESS), qui fait preuve d'une certaine ouverture en ce qui a trait à l'adaptation de mesures et actions pour les Premières Nations.

Un comité tripartite a été mis sur pied suite au 1^{er} Forum socioéconomique des Premières Nations de Mashteuiasth (2006). Formé d'AINC, du MESS et du Bureau de développement social

¹ Le *Projet Harvard sur le développement économique des Indiens d'Amérique* a démontré que l'autonomie gouvernementale est un gage de succès économique et social (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2007, p. 53).

de la CSSSPNQL, le Comité devait réfléchir sur les meilleurs moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Suite au Forum, le Gouvernement du Québec s'était engagé à adapter ses mesures à la réalité et aux besoins des Premières Nations. Jusqu'à présent, le MESS appuyé la mise en œuvre de l'initiative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la CSSSPNQL. Cependant, d'autres actions devront être prises pour s'assurer que les communautés Premières Nations puissent adapter les actions et mesures développées par le Gouvernement du Québec. Le Gouvernement fédéral, via AINC, devrait également appuyer financièrement le développement et la mise en œuvre de notre plan. Nous considérons que cela fait partie des obligations du Gouvernement fédéral envers les Premières Nations.

Il importe de noter qu'une implication fédérale accrue dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la coopération fédérale-provinciale-territoriale ne devrait pas se faire au détriment des Premières Nations. Celles-ci devront être à la table et être impliquées, mais encore plus important, être considérées comme n'importe quel gouvernement digne de ce nom. Dans l'éventualité d'une implication financière du Gouvernement fédéral auprès des provinces et territoires, il est primordial que les transferts de fonds se fassent directement aux Premières Nations et non à la province.

Réduire la pauvreté chez les peuples autochtones : quelques solutions immédiates

L'éducation

Le décrochage scolaire lié au sous-financement chronique de l'éducation est un frein au développement social, humain et économique des Premières Nations. L'éducation est et doit demeurer une porte de sortie de la pauvreté. Ainsi, le Canada devrait financer adéquatement le secteur de l'éducation afin que les communautés des Premières Nations puissent offrir une éducation comparable à celle offerte à l'ensemble de la population québécoise. Rappelons que la formule de financement des écoles des Premières Nations date de 1988. Plusieurs écoles sont dans un mauvais état et les nouvelles technologies sont quasi inexistantes.

Le logement

Les mesures annoncées lors du dernier budget fédéral pour développer davantage de logements sont un pas dans la bonne direction mais des efforts beaucoup plus importants devront être consentis pour régler la crise du logement chez les Premières Nations. Seulement au Québec, les besoins en logement des Premières Nations sont de 8 000 nouvelles unités, dont 3 500 logements sociaux (APNQL, 2007, p.11).

Le logement doit offrir un contexte qui favorise le développement social et humain des enfants, des jeunes et des familles. Alors que 4 200 maisons sont surpeuplées et que 6 700 ont un urgent besoin de réparation et/ou de décontamination, il est difficile d'imaginer un environnement propice à la réussite scolaire, ceci sans compter tous les problèmes sociaux et de santé engendrés par une telle promiscuité

La sécurité du revenu

Le programme de la sécurité du revenu devrait être bonifié, en partenariat avec la province, afin de permettre aux bénéficiaires de combler leurs besoins de base selon la MPC. Nous croyons fermement qu'augmenter le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté pourra accroître leur chance de contribuer à l'ensemble de la société.

Le développement économique

Les investissements du Gouvernement fédéral en matière de développement économique pour les Premières Nations sont marginaux et nettement insuffisants pour assurer leur croissance économique. Seulement 8% des sommes consacrées aux peuples autochtones du Canada sont investies dans le développement économique (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2007, p.9). Les programmes de développement économique devraient faire l'objet d'une révision et être bonifiés, surtout en période de crise économique.

L'aide à l'enfance et à la famille

Le gouvernement doit mettre les bouchées doubles pour aider les familles et les communautés à entreprendre les actions qui leur permettront de développer leur plein potentiel. Les budgets appropriés devront être mis à la disposition des Premières Nations pour aider les enfants et les familles en difficultés. Des mesures pour faire face aux problèmes sociaux qui ont pris naissance avec l'adoption de la *Loi sur Indiens*, le développement des réserves et l'application de politiques visant l'assimilation des premiers peuples devront également être développées.

Les ressources fédérales actuelles pour lutter contre la pauvreté

Le programme de sécurité du revenu maintient actuellement les prestataires et bénéficiaires de prestations d'aide sociale dans une pauvreté persistante.

Les différents programmes de développement social d'AINC ne permettent pas de lutter efficacement contre la pauvreté. De plus, ces programmes ne contribuent pas ou peu à l'empowerment individuel et collectif. Il s'agit principalement de mesures fiscales destinées à bonifier le programme de la sécurité du revenu.

Voici ces programmes :

- Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN)
- Programme de prévention de la violence familiale (PPVF)
- Aide à la vie autonome (AVA)
- Aide au revenu (AR)
- Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants (RNPE)

Pour ce qui est de la sécurité du revenu, 35% des citoyens issus d'une Première Nation vivant au sein d'une réserve reçoivent de l'aide au revenu comparativement à 5,5% pour la population canadienne (moyenne nationale) ceci sur la base des taux et critères définis par les provinces. Or, le coût de la vie dans les communautés des Premières Nations isolées est nettement plus élevé que dans les centres urbains. Le programme Aliments-poste d'AINC – qui est destiné à assurer la sécurité alimentaire des communautés isolées – ne dessert pas l'ensemble des communautés dites isolées mais seulement celles qui ne sont pas accessibles toute l'année par camion, train ou bateau. En bref, le programme s'applique surtout aux communautés qui se trouvent le plus au nord, alors que des communautés situées un peu plus au sud devraient également bénéficier de programmes spéciaux.

Selon une étude d'AINC, 95% des bénéficiaires de l'aide au revenu ne disposent pas de tous les outils nécessaires pour intégrer le marché de l'emploi (AINC, 2006). Peu de services à l'emploi et à la formation sont actuellement disponibles. Dans cette optique, le Gouvernement fédéral devrait développer des mesures intégrées d'aide à l'emploi de longue durée pour les personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'économie du Canada a changé au cours de la dernière décennie et le secteur des ressources naturelles occupe une place de plus en plus importante dans les territoires ancestraux des Premières Nations. Le règlement des revendications territoriales associé à l'établissement des partenariats appropriés avec les Premières Nations serait garant de changements économiques importants au sein des communautés. Des redevances de différentes formes devraient être consenties aux Premières Nations compte tenu que ce développement se situe au cœur de leurs territoires.

Stratégies de l'APNQL, de la CSSSPNQL et de la CDRHPNQ pour réduire la pauvreté

La CSSSPNQL s'est dotée d'une initiative de lutte contre la pauvreté chez les Premières Nations du Québec en 2006.

Voici les principaux projets directement dédiés à la lutte à la pauvreté :

- Projet de mobilisation, de concertation et d'action
- Développement de l'Économie sociale
- Entente avec le MESS
- Fondation : *Nouveaux sentiers : Fondation pour l'avenir des Premières Nations*

La CSSSPNQL a également entrepris différentes démarches pour aider les communautés au niveau de la santé, des services sociaux, du développement social et de la petite enfance. Un plan directeur décennal intitulé *Plan directeur de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec 2007- 2017 : accélérer le changement, remédier aux disparités*, a été adopté par l'Assemblée des chefs du Québec et du Labrador en 2007.

ANNEXE I

Enjeux d'emploi et de formation

Le problème de l'emploi est un facteur déterminant de pauvreté. Dans nos communautés, 55% de la population est sans emploi, comparativement à 31% pour la population générale du Québec. De plus, parmi nos sans-emplois, 75% n'ont pas complété leur formation générale ou n'ont pas acquis les compétences essentielles pour intégrer le marché du travail.

Cela signifie que plus de la moitié de nos gens ne travaillent pas et que le trois-quarts de ceux-ci requerront un support soutenu pour arriver à surmonter les nombreux obstacles qui les séparent du marché du travail. Or, bien que ce défi soit de taille, et plus encore avec l'augmentation continue de notre population en âge de travailler, nous devons composer avec un niveau de ressources déjà nettement inférieur à celui de la province, qui subit de plus les effets de l'inflation, n'ayant jamais été indexé au coût de la vie.

Grâce à la structure de service que l'APNQL a mise en place dans les communautés de Premières nations depuis 1996 (où sont offerts, entre autres, les programmes d'emploi et de formation de RHDC), nous avons tout de même réussi à réduire légèrement l'écart qui nous sépare du taux d'emploi de la population québécoise.

Or, pour atteindre d'ici 2017 la parité d'emploi avec la population non-autochtone du Québec, il nous faudra poursuivre et même accroître nos efforts, afin d'augmenter de 30% le nombre actuel de travailleurs autochtones, un objectif que nous n'atteindrons que si nos ressources sont à la mesure de nos défis.

Il fut démontré récemment, par ailleurs, que si la parité d'emploi, de revenu et de scolarité était atteinte en 2017 entre des Premières nations et la population générale canadienne, cela pourrait contribuer jusqu'à 137 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada, un potentiel qu'on ne peut se permettre d'ignorer.²

Le développement économique dans les communautés est stagnant, et bien que nous priorisions les emplois sur communauté pour contribuer au développement de nos sociétés de Premières nations, nous n'ignorons pas les occasions réelles qui s'offrent à nous à l'extérieur des communautés et dans les régions. En effet, la main-d'œuvre québécoise est vieillissante et les besoins de main-d'œuvre des entreprises sont grandissants (ou le seront de nouveau une fois la récession économique terminée). Il y a ici une occasion réelle de permettre aux jeunes de nos communautés d'accéder à des emplois valorisants.

Pour ce faire, la Commission de l'APNQL sur le développement des ressources humaines s'affaire à mettre en œuvre une stratégie d'emploi qui interpelle le gouvernement du Québec et son *Pacte pour l'emploi*, les comités sectoriels de main-d'œuvre et la Commission des partenaires du marché du travail, ainsi que les autres acteurs de la société civile comme la CSN, la CCQ et les entreprises privées.

² *The Potential Contribution of Aboriginal Canadians to Labour Force, Employment, Productivity and Output Growth in Canada, 2001-2017*, Rapport de recherche no. 2007-04, Andrew Sharpe, Jean-Francois Arsenault and Simon Lapointe (Centre d'étude des niveaux de vie), Novembre 2007

Bien que nous établissions ces partenariats avec les acteurs-clés du marché du travail, c'est à la stratégie d'emploi pour les Autochtones de RHDCC que revient la responsabilité de nous doter des ressources de base nécessaires au développement de notre main-d'œuvre. C'est donc à titre de partenaire-clé que le ministère de Ressources humaines et Développement des compétences Canada doit s'engager :

- 1) À reconnaître la structure de service créée par l'APNQL pour offrir les services d'emploi et de formation à nos populations sur et hors communauté, ce qui est loin d'être assuré selon ce que nous avons tiré jusqu'ici des échanges avec RHDCC sur la prochaine stratégie d'emploi prévue pour avril 2010.
- 2) À bonifier la stratégie actuelle pour faire face aux pressions démographiques qui contribuent, avec l'inflation, à grandement réduire notre capacité d'intervention. D'après nos calculs (dont nous avons d'ailleurs partagé les résultats avec les officiels de RHDCC), nous estimons que sans une augmentation substantielle de nos ressources financières, nous ne pourrions intervenir en 2013-2014 qu'à 56% de notre capacité de 1996-1997.

Cette situation est encore plus déplorable lorsqu'on considère l'effet cumulatif de la réduction, année après année, de notre capacité d'intervention. Si rien ne change, l'APNQL aura perdu l'équivalent de cinq ans de financement en 2013-2014, soit près de 80 millions de dollars!

- 3) À maintenir et à bonifier les fonds destinés pour préparer la main-d'œuvre au marché du travail. Il ne faut pas sous-estimer la taille de ce défi. Le taux de décrochage est effarant. Les jeunes adultes qui font appel aux services d'emplois doivent d'abord compléter leur formation générale à l'éducation des adultes avant d'accéder à des formations professionnelles ciblées leur permettant d'accéder au marché du travail.
- 4) À former et à outiller nos intervenants locaux, régionaux et provinciaux en fait de développement de programmes d'intégration et de rétention à l'emploi avec les entreprises.
- 5) À bonifier les services destinés à la clientèle urbaine, compte tenu ici aussi de la croissance démographique importante³ et du sous-financement chronique de ce segment de la population. Précisons ici que le gouvernement du Québec contribue également au financement des services en matière d'emploi et de formation pour nos citoyens en milieu urbain, mais en complémentarité avec le fédéral et sur une base non récurrente.
- 6) À tirer profit de la structure de service qu'il a aidé à mettre en place, avec plus de 400 points de service situés d'un bout à l'autre du Canada, sur et hors communauté, en intégrant d'emblée à sa stratégie d'emploi pour les Autochtones tout nouveau programme touchant de près ou de loin au développement de l'emploi, plutôt que d'élaborer de tels programmes en marge de la stratégie, avec fonds centralisés et processus d'application, comme ce fut le cas dans les dernières années avec le PCEA et le FISCFA.

³ Notons cependant que ceux qui se penchent sur la question de la migration s'entendent généralement pour dire que l'augmentation de la population hors-communauté ne se fait pas aux dépens de la population locale des communautés de Premières nations, qui continue elle aussi d'augmenter. [cf. *Aboriginal Peoples and Postsecondary Education in Canada*, Michael Mendelson (Caledon Institute of Social Policy), July 2006; *Projections de la population indienne inscrite pour le Canada et les régions 2000-2021*, MAINC (de concert avec Statistique Canada), 2003]

L'APNQL vous demande de prévoir des audiences sur la nouvelle stratégie d'emploi pour les Autochtones. Les détenteurs d'ententes actuels ont des enjeux importants liés à cette nouvelle stratégie. Ils ont développé une expertise dans la livraison de services, ils connaissent les besoins de la clientèle, ils ont des solutions novatrices à proposer et ils connaissent les défis de nos sociétés. Ils souhaitent maintenant être entendus.

Bibliographie

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador (2000 et 2006)*. APNQL-GSP, Wendake, 2007a, 10 p.

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Des bases claires et incontournables pour agir ensemble*. Plateforme politique des Premières Nations du Québec et du Labrador. APNQL, Wendake, Novembre 2007b, 16 p.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations de la région du Québec 2002 – rapport des Premières Nations vivant dans les communautés*. CSSSPNQL, Wendake, 2006, 213 p.

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. *Partager la prospérité du Canada – un coup de pouce, pas la charité*. Rapport final, Ottawa, Mars 2007.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *Améliorer le revenu des personnes et des familles...le choix d'un meilleur avenir*. Québec, 2009, 47 p.

Cooke, M. et al.. *Mesure du bien-être des peuples autochtones : Application de l'indicateur du développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits du Canada, 1981-2001*. AINC, Ottawa, Octobre 2004, 28 p.

Duhaime, G. (dir.). *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006*. Complément d'étude : Îles-de-la-Madeleine, Jamésie et Basse-Côte-Nord, Québec, Université Laval, décembre 2006.

Gouvernement du Québec. *Riche de tous nos enfants. La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de dix huit ans*. Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec. MESS, Québec, 2007a, 162 p.

Gouvernement du Québec. *La réussite scolaire des Autochtones*, Commission de l'Éducation, Gouvernement du Québec, 2007b.

Gouvernement du Québec. *Concilier Liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. MESS, Québec, Avril 2004.

Gouvernement du Québec. *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*. MESS et ISQ, Octobre 2005, 95 p.

Réseau de recherche en santé des populations du Québec. *Jeunesse autochtone et inégalités sociales de santé. Carnetsynthèse*, no.4 (Juillet 2008), 12 p.

Shewell, Hugh. *« Enough to Keep Them Alive » : Indian Welfare in Canada, 1873-1965*. University of Toronto Press, Toronto, 2004, 441 p.

Vérificatrice générale du Canada. *Aide du Gouvernement fédéral aux Premières Nations – le logement dans les réserves*. Chapitre 6. Bureau de la Vérificatrice générale du Canada, Ottawa, Rapport d'avril 2003.